

SYNOFF

ACTU

AVRIL
2022

**SYNERGIE
OFFICIERS**

LA LETTRE D'ACTUALITÉ
DU SYNDICAT
SYNERGIE-OFFICIERS

La signature du Protocole du 2 mars 2022 est une étape importante dans la dynamique initiée par Synergie-Officiers dans le processus d'exhaussement des Officiers de la Police Nationale. SYNERGIE-OFFICIERS ne se contente néanmoins pas des mesures annoncées mais poursuit avec pugnacité son combat pour obtenir de nouvelles avancées impérieuses pour la reconnaissance du corps de commandement :

BEAUVAU DE LA SECURITÉ ET LOPMI : SYNERGIE-OFFICIERS MAINTIENT SES AMBITIONS POUR L'AVENIR

- **La banalisation de l'abaissement du seuil de promouvabilité à 9 ans au grade de commandant** : le télégramme comportant les 27 postes ouverts à cet avancement est toujours attendu. Si ce nouveau dispositif permettra d'augmenter le nombre de promus en 2022, il n'en demeure pas moins que SYNERGIE-OFFICIERS exige que l'accession au grade de commandant dès 9 ans soit définitivement pérennisé avec un taux de promouvabilité plus conséquent dès 2023.
- **La nouvelle revalorisation de l'IRP** : fort de l'augmentation de 25% obtenue, SYNERGIE-OFFICIERS espère pouvoir négocier une nouvelle revalorisation de notre IRP pour qu'elle soit en réelle adéquation avec l'inflation de ces dix dernières années.

- **L'augmentation de la prime de fidélisation** : SYNERGIE-OFFICIERS souhaite que la prime de fidélisation déjà en place pour les officiers exerçant en Ile-de-France soit revalorisée, et ce, dans des conditions différentes des contreparties imposées au CEA dans le protocole du 2 mars 2022.
- **L'exhaussement de notre grille indiciaire en HEB Bis** : si la mise en place du hors échelle lettre s'est officialisée en janvier dernier (HEA), SYNERGIE-OFFICIERS poursuivra les négociations pour l'obtention d'une grille en HEB Bis qui, elle seule, permettra de promouvoir les carrières des officiers aux grades sommitaux. SYNERGIE-OFFICIERS a fait inscrire que la réforme des administrateurs de l'Etat emportera nécessairement des conséquences sur le régime indiciaire des Officiers.

REVALORISATION DU POINT D'INDICE DES FONCTIONNAIRES

Mesure phare revendiquée par SYNERGIE-OFFICIERS depuis 2010 dans le cadre de l'obtention de mesures salariales immédiates, la ministre de la Fonction Publique, Amélie de Montchalin, a annoncé le 14 mars dernier que le gouvernement allait procéder au dégel du point d'indice. Sa revalorisation, qui interviendrait dès l'été prochain, permettra de prendre en considération l'inflation galopante. Même si l'ampleur de cette augmentation n'est à ce jour pas encore fixée, SYNERGIE-OFFICIERS fera entendre sa voix pour que ce dispositif se matérialise de manière significative !

FLASH INFO GESTION

Suite à la diffusion du premier mouvement général de mutations, le BOP informait SYNERGIE-OFFICIERS que 917 postes ont été ouverts et 499 étaient sans candidat au jour de la clôture du télégramme (Hors DGSJ).

Pour rappel, le second et dernier mouvement général de mutations pour l'année 2022, paraîtra quant à lui courant mai pour une prise de poste au 1^{er} septembre prochain.

Par ailleurs, SYNERGIE-OFFICIERS continue à œuvrer activement pour la mise en place de l'Indemnité Temporaire de Mobilité (ITM) dans les plus brefs délais. Ce dispositif a été validé par le CTRPN du 14 mars dans lequel SYNERGIE-OFFICIERS est le seul syndicat d'officiers à siéger et à être en mesure de valider des dispositifs pour le corps de commandement.

Pour rappel, l'ITM est une indemnité allouée à un poste vacant et peu attractif sur lequel le candidat potentiel s'engage à rester trois ans. Ce nouveau dispositif serait mis en œuvre de la manière suivante :

- Un TG dédié paraîtra pour ouvrir les postes à la mutation avec la mention ITM et ce, très probablement après finalisation du MG1.
- 76 postes ont été ciblés et validés par le DGPN pour le corps de commandement.
- Les montants seront de 8 000 euros pour tous les postes, sauf pour

RÉSERVE OPÉRATIONNELLE

Mesure annoncée dans le cadre du Beauvau de la sécurité avec pour objectif de recruter à terme 30 000 réservistes, 1 500 personnes ont d'ores et déjà été appelées à rejoindre dès 2022 la réserve opérationnelle. Ce nouveau dispositif est accessible aux citoyens, policiers retraités et policiers adjoints âgés de 18 à 67 ans.

La mission principale est de soutenir les forces de sécurité sur des missions opérationnelles à l'exception du maintien et du rétablissement de l'ordre et ce, 90 jours par an.

Une fois la candidature retenue, une formation (comportant l'usage de l'arme) se déroulera en deux étapes :

- 15 jours sur un site proche du domicile du candidat
- 15 jours dans le service d'affectation

SYNERGIE-OFFICIERS se félicite de ce dispositif en ce qu'il s'adresse avant tout aux policiers retraités, professionnels de la sécurité qui sauront collaborer avec expertise et professionnalisme avec les pairs actifs.

quelques-uns de nuit pour lesquels l'ITM atteindra 10 000.

- Payables sur trois ans, ces sommes seront versées comme suit :
40% la première année,
20% la seconde et 40% la dernière.

Enfin, SYNERGIE-OFFICIERS se félicite que la DGAFP valide le principe – sollicité par nos soins - d'utilisation des mois ASA crédités et non utilisés pour la prise du 7^e échelon.

Ainsi, parmi les officiers recensés par le BOP comme souhaitant faire valoir leurs droits à la retraite d'ici le début de l'année 2023, il importe dès maintenant d'identifier celles et ceux qui ont de l'ASA leur permettant de prendre le 7^e échelon de Commandant entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juin 2022.

Une belle avancée pour les Commandants trop longtemps restés au 5^e échelon jusqu'en janvier 2021 !

DES NOUVELLES DE L'ENSP



Légende © auteur

Du 20 mars au 1^{er} avril 2022 sur le site de l'ENSP à Saint-Cyr-au-Mont d'Or, les officiers de la 26^e promotion et les commissaires de la 72^e promotion ont effectué le stage de formation « Maintien de l'ordre et lutte contre les violences urbaines ».

La première semaine était dédiée à la lutte contre les Violences Urbaines. Les intervenants provenant de la DOPC et de CDI transmettaient leur expertise de terrain. Ils étaient accompagnés par des intervenants de PJ et de SD qui sensibilisaient l'ensemble des stagiaires sur l'importance du volet judiciaire dans ce domaine. La seconde semaine était dédiée au Maintien de l'Ordre, dont les techniques étaient dispensées par les CRS.